AR Prefecture

006-210601365-20231221-2023211205-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE VINGT ET UN DECEMBRE A 20H30

Délibération 2023-21-12-05

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN		x	x	Martine FERRERO	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x	x	Jean-Mario LORENZI	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x			
Marianne GERMANO ORFAO		x	x	Nicole RAYBAUT	
Cyril BLANSCHE	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT		x			
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	x				
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI		x	x	Jean-Pierre PEGLION	
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ				Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	

Secrétaire de Séance : Martine CHAVONET

Objet : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Rapporteur : Christophe BRUNENGO

AR Prefecture

006-210601365-20231221-2023211205-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

Le Rapporteur expose au Conseil :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de cette dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) **:** 8 443 876,31 €

Conformément aux textes applicables, Monsieur BRUNENGO propose au Conseil municipal de faire appliquer cet article à hauteur maximale de 2 110 969,07 soit 25% de : 8 443 876,31

		BP 2023	1/4 Crédits
OP 401	Acquisition garage Vallaghé	60 000,00	15 000,00
OP 422	Aménagement espaces publics et sportifs	35 153,97	8 788,49
OP 423	Rénovation appartement T2 - Bévéra	58 000,00	14 500,00
OP 443	Installation de toilettes publics	204 000,00	51 000,00
OP 445	Aménagement petit stade	60 000,00	15 000,00
OP 446	Aménagement cimetière	30 779,40	7 694,85
OP 448	Aménagement cuisine foyer rural	50 000,00	12 500,00
OP 450	Sécurité Bien Vivre	140 699,80	35 174,95
OP 451	Rénovation mairie	452 513,81	113 128,45
OP 452	Espace Ludique et Sportif de plein air	24 399,63	6 099,91
OP 453	Aire d'accueil camping-car	31 456,31	7 864,08
OP 455	Rénovation salle des associations	84 790,16	21 197,54
OP 456	Rénovation piscine	42 389,35	10 597,34
OP 459	Voirie communale 2021	118 123,20	29 530,80
OP 460	Intempéries tempête Alex	172 576,00	43 144,00
OP 461	Rénovation Place St Michel	100 000,00	25 000,00
OP 463	Travaux du Pont Vieux	20 000,00	5 000,00

AR Prefecture
006-210601365-20231221-2023211205-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

OP 464	Véhicules techniques	140 000,00	35 000,00
OP 465	Matériel écoles	18 652,57	4 663,14
OP 467	Voirie Communale 2022	102 615,60	25 653,90
OP 469	Travaux Cinéma	33 477,53	8 369,38
OP 471	Local Office Tourisme	205 000,00	51 250,00
OP 472	Projet Agro-Tourisme Pré St Gervais	1 024 054,79	256 013,70
OP 473	Etudes "Petites Villes de Demain"	70 000,00	17 500,00
OP 474	Station-Service	350 000,00	87 500,00
OP 475	Aménagement algéco stade (Vestiaires)	80 000,00	20 000,00
OP 476	Bornes Escamotables	120 000,00	30 000,00
OP 477	Voirie communale 2023	100 000,00	25 000,00
OP 478	Sauvegarde et Mise en Sécurité Chapelle Ste Madeleine	130 000,00	32 500,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	57 200,00	14 300,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	464 203,62	116 050,91

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

- approuve la proposition qui lui est faite.

Le Maire, le secrétaire de séance

Mairie de SOSPEL 06380 SOSPEL

Votes		*Commentaires*
Pour	*24*	
Contre	*00*	
Absention	*00*	